

Office des affaires communales
et de l'organisation du territoire
Nydegasse 11/13
3011 Berne

Bureau pour la surveillance
de la protection des données
du canton de Berne
Münstergasse 2
3011 Berne

Le 23 mars 2016

Pour tout renseignement:

031 633 77 82
info.agr@jgk.be.ch

Pour tout renseignement:

031 633 74 10
info.datenschutz@jgk.be.ch

Destinataires:

- Communes municipales et communes mixtes
- Communes bourgeoises
- Corporations bourgeoises
- Paroisses
- Syndicats de communes
- Régions d'aménagement
- Préfectures
- Divers abonnés

Information

Publication de l'adresse de l'autorité de surveillance de la protection des données de la commune

L'autorité de surveillance de la protection des données de la commune est l'interlocuteur des citoyens pour toutes les questions relatives à la protection des données. La publication, par la commune, de l'adresse de cette autorité sur son site Internet facilite l'accès à celle-ci.



a) *Prescriptions légales*

La loi sur la protection des données prévoit que les communes et les autres collectivités de droit communal désignent pour leur domaine leur propre autorité de surveillance (art. 33, al. 1 LCPD¹).

b) *Recommandation aux communes*

Les citoyens doivent savoir à qui s'adresser pour poser des questions relevant du droit de la protection des données au sujet d'affaires communales. Encore faut-il que les communes portent à leur connaissance les coordonnées de leurs services compétents en la matière. La publication sur le site Internet de la commune du nom de l'autorité de surveillance de la protection des données, accompagnée des informations usuelles (adresse, n° de téléphone, courriel et site Internet), permet d'informer la population de manière adéquate. Ces coordonnées doivent être constamment mises à jour.

Un bref commentaire relatif aux tâches de l'autorité communale est par ailleurs utile. Il est aussi possible d'établir, sur la page en question, un lien avec la loi et l'ordonnance sur la protection des données ainsi qu'avec les bases légales communales.

Loi sur la protection des données: <https://www.belex.sites.be.ch/frontend/versions/7?locale=fr>

Ordonnance sur la protection des données: <https://www.belex.sites.be.ch/frontend/versions/8?locale=fr>

Il est possible, à titre d'exemple, de s'inspirer du site Internet de la commune de Bienne:

https://www.biel-bienne.ch/fr/pub/administration/conseil_de_ville/protection_des_donnees.cfm

¹ Loi du 19 février 1986 sur la protection des données; LCPD, RSB 152.04